



# COMPTE-RENDU

## Réunion d'information

Le, 22 mai 2020

Vendredi 22 mai 2020, **FORCE OUVRIERE** a été reçu pour participer à la dernière réunion d'information hebdomadaire autour de la phase de déconfinement progressif. La direction tient à saluer la solidarité, l'investissement des agents durant la crise sanitaire.

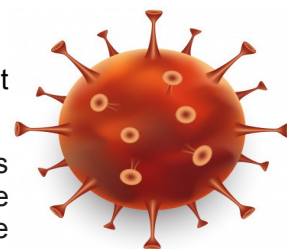
### SITUATION AU 22 MAI 2020

#### En ce qui concerne le personnel :

- 19 agents au total, ont été confinés durant la crise sanitaire.
- Actuellement, 1 agent est confiné pour suspicion de covid-19. L'agent doit être testé ce jour. La direction est en attente des résultats.



**FORCE OUVRIERE** demande quelle procédure sera utilisée en cas de dépistage positif de l'agent au covid-19. La direction locale précise qu'en lien avec la DISP de Marseille et l'Agence Régionale de la Santé (ARS), une campagne de dépistage sera lancée sur l'ensemble du personnel de l'établissement.



#### En ce qui concerne la population pénale :

- 30 détenus ont été confinés (symptômes covid-19).
- 16 détenus ont été testés, 1 a été détecté positif.
- 2 détenus sont confinés.
- Tous les détenus arrivants sont dépistés.



### QUELQUES CHIFFRES

Le taux d'absentéisme des agents tous grades confondus :



- 1,5% des agents placés en AAE vulnérable.
- 19% des agents en CA.
- 10% des agents en AT ou en CMO.

Le taux d'occupation actuel sur notre établissement :

- La maison d'arrêt (**MA**) est à : 113,96% (+ 0,96% par rapport au 15 mai 2020).
- Le centre de détention (**CD**) est à : 96% (taux inchangé).
- Le quartier de semi-liberté (**QSL**) est à : 31% (-10% par rapport au 15 mai 2020).

Au total 158 détenus ont été libérés à ce jour, ce qui porte le nombre à 638 détenus hébergés pour une capacité d'accueil de 625 détenus.

### LE PORT DES MASQUES CHIRURGICAUX OU PERSONNELS



Le port du masque est devenu obligatoire pour tous. La direction constate un relâchement des agents sur le port du masque, le respect des gestes barrières et la distanciation physique. La majorité des agents respectent les mesures sanitaires, il faut continuer à faire des efforts.

### LES VISIÈRES DE PROTECTION

Le port de la visière de protection vient en complément du port du masque chirurgical. Les visières ont été distribuées aux :

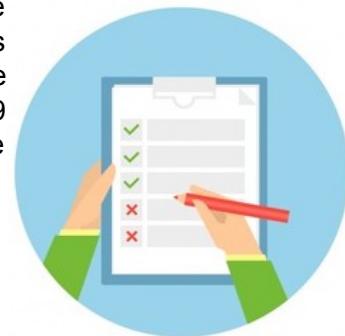
- Agents sur le quartier dédié covid.
- Agents sur le quartier disciplinaire (QD).
- Agents qui effectuent le parcours arrivant (Vestiaire, Greffe).
- Tous les gradés.
- L'équipe de nuit (5 visières collectives).



## PHASE DE DÉCONFINEMENT

### PARLOIRS FAMILLES

En ce qui concerne le parloir famille, la direction a fait une évaluation. Il s'est passé 9 jours depuis la réouverture des parloirs familles, nous sommes actuellement dans une « zone d'ombre », car il faut jusqu'à 14 jours pour que les symptômes du covid-19 apparaissent. Il faudra attendre la semaine prochaine pour savoir si des cas se déclarent au sein de la population pénale.



En ce qui concerne le déroulement :

- Environ 220 rendez-vous parloirs ont été pris.
- 15 % des rendez-vous ont abouti à un « parloir fantôme ».
- 5 interruptions « volontaires » du parloir, soit par le détenu, soit par le visiteur.
- 1 incident (insultes et mise en prévention le 14 mai 2020).

La direction locale remercie les agents du parloir pour le professionnalisme et l'application des consignes sanitaires.

### ATELIER

En ce qui concerne l'ouverture des ateliers, les 4 concessions ont reçu la validation de la DAP. 1 concession ouvrira lundi avec 4 détenus, et 3 autres concessions ouvriront dans la semaine.

## LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION

Tous les agents (postés, PFDA, PFNA), ont la possibilité de prétendre au remboursement des frais de restauration selon les modalités prévues dans la note de service N°2020/279/AF/FP datée du 07 mai 2020.



### LA PRIME DE 1000 €



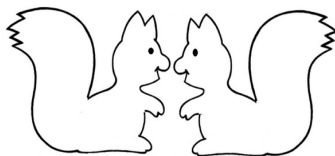
Suite à la publication du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle, la direction locale est dans l'attente des notes d'application du secrétariat général et de la DISP de Marseille.

## LE PLACEMENT EN CONFINEMENT ADMINISTRATIF

Modification doctrinale du MSS auxquelles la note du DAP du 6 mai 2020, relative au déconfinement et à la reprise progressive de l'activité dans les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire faisait référence au §I.B. (page 5).

Le MSS précise que le confinement pour des raisons sanitaires n'est pas à appliquer aux détenus de retour d'extractions médicale Judiciaire ou d'hospitalisation, dès lors que sont assurés en permanence le port du masque et le respect des autres mesures barrière, dans une stratégie de prévention d'un risque de rebond.

## NOTE DE SERVICE (NDS) SUR LES AGENTS « ÉCUREUILS »



**FORCE OUVRIERE** est intervenu pour savoir si cette note de service sera durable après la crise sanitaire. La direction a précisé que cette note est provisoire, ainsi que la tenue de ce poste par les agents de la brigade « activités » de la MAH1 et MAH2.

Toutefois après la crise sanitaire, et après avoir évalué l'efficacité ou non de ce poste, pour fluidifier les mouvements, la direction interpellera les organisations syndicales afin de travailler sur la réouverture du PCC sous la forme éventuelle d'un agent « écureuil ». En effet, selon la direction, l'agent « écureuil » joue un rôle fondamental dans les mouvements, de plus le contrôleur général des lieux de privation de liberté a préconisé dans son rapport de revoir les modalités des mouvements.



**FORCE OUVRIERE** a également fait remonter le problème des horaires de la NDS, en effet les agents brigade reprennent le service à 13h45 alors que les mouvements débutent à partir de 13h30. La direction locale reconnaît une faute sur la conception de la NDS.

## LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (HS)



**FORCE OUVRIERE** a interpellé la direction pour savoir si elle avait à nouveau mise en place une politique de maîtrise des heures supplémentaires. En effet, plusieurs postes ont été laissés vacants en week-end et jours fériés. La direction reconnaît une méprise sur les postes non-couverts notamment le jeudi de l'ascension.

La direction n'est pas opposée aux HS, quand celles-ci sont justifiées, toutefois elle désire qu'elles soient réparties équitablement entre les agents. Ces consignes ont été données au responsable Origine.